

MAIRIE DE  
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille seize,  
Le jeudi 18 février à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11/02/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, M. MICHONNEAU et Mme BODIN MM.  
DAVID, BAUDOIN, HILKER, JARRY D. et Mmes FAZILLEAUD, GILLES et Mme  
SAUVETRE, M. ROUILLIER.

Absents : MM. BONNET et JARRY O

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs votés le 1er novembre  
2014 pour :

- les services proposés aux occupants de la résidence Bellevue et ce pour  
toute l'année 2016. Les tarifs restent donc comme suit :

- déjeuner (occasionnel) 9.00 €
- déjeuner (quotidien) 8.50 €
- Déjeuner + dîner 12.50 €
- Plus-value pour repas avec prescription médicale : +1.50€ par  
repas.

Services de lingerie :

- lavage : 3 € par machine
- séchage : 3 € par machine
- repassage : 9 €

- les loyers des logements, soit :

- T2 de 36m<sup>2</sup> : 350€ et 65€ de charges par mois
- T2 de 39m<sup>2</sup> : 360 € et 65€ de charges par mois.

**Objet :**

**Tarifs de la  
Résidence Bellevue**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou Sous-Préfecture  
Le :

Transmis et rendu  
exécutoire à la Sous-  
Préfecture le

Publié ou Notifié  
Le

Pour Copie conforme,  
En mairie, le 19 février 2016

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2016

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20160218-2016\_CM1802\_4-DE